



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016**

*(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)*

L'an deux mille seize, le six décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 29 novembre 2016**

**PRESENTS :** M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - Mme Monique JARRIGE - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - M. Bruno DAL FIUME - M. Gérard GSEGNER - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Christophe POISSON - Mme Cathy ESCHALIER - M Georges FAUCUIT - - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - M Claude DELEYROLLE. - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

**EXCUSES :** Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - - M. Romain DUNAND a donné procuration à Mme Géraldine PLATON - Mme Muriel THOMAS a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Géraldine PLATON.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES –DETR 2017 (2016-182)**

Monsieur le Maire fait le point sur le projet école maternelle pour lequel un dossier de subvention a été présenté en 2016 au Département et à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016). Le Département a émis un avis favorable à l'accompagnement de ce projet mais il n'a pas été retenu au titre de la DETR 2016. D'autre part, pour les travaux d'assainissement, la tranche 2017 n'étant pas subventionnée pour l'instant par le Département, le Maire sollicite le Conseil afin de présenter également un dossier pour les travaux assainissement 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver les propositions du Maire.

## **CHAUFFERIE BOIS : choix des entreprises pour le marche de maîtrise d'œuvre ET PRESTATIONS ASSOCIEES (2016-183)**

M. le Maire rappelle que la commune de Les Vans a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune. Il indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir le maître d'œuvre (lot 1), le bureau de contrôle (lot 2) et le coordinateur SPS (lot 3) relative à cette opération. Au vu du rapport d'analyse des offres, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les candidats suivants :

**Lot 1 « Maîtrise d'œuvre » : ALPHA JM pour un montant de marché de 24 998.34 euros HT.**

**Lot 2 « Contrôle technique » : QUALICONSULT pour un montant de marché de 4 320 euros HT.**

**Lot 3 « Coordination SPS » : DEKRA pour un montant de marché de 1 840 euros HT.**

L'ensemble de ces 3 lots représente un montant de 31 158.3 euros HT. Voté à l'unanimité.

## **CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (2016-184)**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'étude urbanistique, trois cabinets d'étude ont répondu : D'autre part le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme public mis en place par le Département à la disposition des collectivités territoriales et il peut accompagner la commune pour son projet urbain et pour celui de l'école maternelle.

Pour ces travaux, le CAUE demande une participation volontaire et forfaitaire de Quatre mille cinq cents euros. Le Maire propose d'avoir recours à cet organisme avant de contracter un marché avec un urbaniste éventuellement, ce que le Conseil décide, à la majorité des présents (5 abstentions : Mme Cathy ESCHALIER - M Georges FAUCUIT - - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX).

### **TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES » (IRVE) (2016-185)**

Monsieur le Maire rappelle l'historique des négociations avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 07) pour l'installation d'une borne de recharge rapide en lieu et place de la borne de recharge accélérée envisagée. Il propose aujourd'hui de transférer la compétence nécessaire afin que le Syndicat puisse réfléchir à l'installation d'une borne de recharge rapide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, suit la proposition du Maire, selon les dispositions énoncées.

### **PRESENTATION DES NOUVEAUX EVENEMENTS PREVUS EN 2017 (2016-186)**

Mme Myriam DEY présente au Conseil Municipal le travail de la commission et l'avis favorable pour :

- octroyer une subvention à l'Association Philatélique qui propose d'organiser son congrès régional aux Vans en 2017 les 1<sup>er</sup> et 2 avril prochains, avec exposition et un concours de niveau national.
- soutenir et recevoir début juillet au Centre d'Accueil un symposium d'artistes : ce groupe d'artistes travaillera sur place autour du thème de l'eau
- favoriser l'organisation d'un festival début août piloté par une association de jeunes vanséens «DES NUEES D'ART » : animations la journée et concerts le soir.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir ces événements selon les conditions énoncées et de l'autoriser à signer toute pièce à intervenir, ce que le Conseil décide à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2016-187)**

M. le Maire propose de régulariser les écritures d'amortissement de la clôture du poste de relevage de Chassagnes. Opérations d'ordre votées à l'unanimité.

### **EXTENSION ELECTRIQUE LE GRAS OUEST (2016-188)**

M. Jean-Marc MICHEL expose qu'un permis de construire a été délivré en 2012 par l'équipe municipale précédente avec un raccordement électrique nécessitant une servitude de passage à laquelle se sont opposés les propriétaires concernés. La commune doit donc aujourd'hui faire les travaux d'extension électrique pour desservir l'habitation construite. M. le Maire propose l'enfouissement du réseau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser monsieur le maire à signer toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **MODIFICATION DE POSTE D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (2016-189)**

propose au Conseil de continuer à employer l'agent titulaire pour 21 heures semaine au grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine, tandis que la Communauté de Communes serait consultée pour employer directement cet agent sur le même grade pour 14 heures par semaine. A l'unanimité, le Conseil vote cette proposition.

### **MISE A DISPOSITION DES PARCELLES A 3304-3339-1154 A LA BRIGADE VERTE (2016-190)**

Suite aux travaux à Chassagnes, la Brigade Verte doit libérer l'atelier qu'elle occupait au 31 décembre 2016. En conséquence, M. le Maire propose au Conseil de la reloger dans les locaux d'un bâtiment acheté en 2015. La communauté de communes assurerait les frais d'électricité et de plomberie ainsi que les travaux de peinture pour la remise en état nécessaire, puis la prise en charge des frais locatifs ; en contrepartie, la commune ne percevra pas de loyer. Votée à l'unanimité

### **MISE A DISPOSITION DU BROYEUR PAR LA COMMUNE DES VANS AUX COMMUNES DE malarce – montselgues - sainte marguerite (2016-191)**

M. le maire rappelle la mise à disposition par le SICTOBA de trois broyeurs à la Communauté de Communes et la nécessité pour la commune des Vans de conventionner avec les communes de Malarce sur la Thines, Montselgues et Sainte Marguerite Lafigère. La prestation de service sera effectuée par un agent de la commune des Vans, seule habilitée à utiliser le broyeur mis à disposition. La facturation se fera auprès de la commune desservie, en accord avec les frais réels. L'ancien broyeur de la commune des Vans sera vendu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter cette proposition.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION Locale d'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (2016-192)**

La CLECT, réunie le 21 octobre 2016, a rendu son rapport final sur l'évaluation des charges transférées. L'objet du rapport est d'évaluer le montant des attributions de compensation au titre de 2016, après correction du prélèvement TASCOM de 2015 pour les communes de Chambonas et des Vans et après avoir constaté qu'il n'y avait pas eu de transfert de compétence au cours de l'année 2016. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le rapport de la CLECT.

### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE (2016-193)**

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention d'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) en matière de voirie communale passée avec le Département. Il expose que le Conseil Départemental souhaite développer une offre d'ingénierie plus globale et pertinente par rapport aux attentes et enjeux du territoire ardéchois.

Le Département va mettre en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un dispositif d'assistance aux communes et EPCI, via le SDEA, qui couvrira des domaines de compétence plus élargis afin de mieux répondre aux besoins des collectivités. La mise en place de ces nouvelles dispositions nécessite de revoir la convention d'assistance technique passée par le Département avec notre commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les nouvelles conditions de l'ATC proposées par le Département et exposées par le Maire.

### **REGULARISATIONS CADASTRALES POUR LE CHEMIN D'ACCES A LA STATION D'EPURATION DE BRAHIC (2016-194)**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération du 19 mai 2010 prévoyait les régularisations cadastrales pour le chemin conduisant à la STEP auprès de 6 propriétaires concernés pour 1780 m<sup>2</sup> conformément à un état annexé ; or cette délibération n'a pas été suivie d'effet. En conséquence, M. le Maire propose de reprendre ce dossier afin de le solder, ce que le Conseil décide à l'unanimité.

### **ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 19 MAI 2010 CONCERNANT LA REGULARISATION CADASTRALE DU PERIMETRE DES SOURCES DE BRAHIC (2016-195)**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération du 19 mai 2010 prévoyait la régularisation du périmètre immédiat des sources de Brahic. Il s'avère légitime que ces périmètres soient achetés par le Syndicat des Eaux qui les exploite. La commune des Vans, quant à elle, a acquis la source de l'Adèle, seule à proximité de la mairie de Brahic. En conséquence, M. le Maire propose d'annuler la délibération du 19 mai 2010 ayant pour objet : section de Brahic – régularisations cadastrales concernant le périmètre des sources de l'Adèle, des Bouschoux, du Curé, du Vedel et des Vernèdes. Votée à l'unanimité.

### **POURSUITE DES TRAVAUX AU CINEMA (2016-196)**

M. le Maire rappelle que les travaux de réfection des murs et de la salle de cinéma ont été effectués. Sachant que ces travaux sont financés par les entrées cinéma à hauteur de 90 % du montant hors taxes, et que la somme disponible au CNC peut permettre d'autres frais, M. le Maire propose de poursuivre les travaux par la peinture du hall, la réfection des marches extérieures et le carrelage intérieur, ce que le Conseil décide à l'unanimité.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES A  
BRAHIC – NAVES - CHASSAGNES (2016-197**

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins a été réalisée en 1963. Il est donc nécessaire de mettre à jour ce tableau de classement, comme cela a été fait pour LES VANS. La commission propose de classer / déclasser certaines voies communales. Il relate le travail récent de la commission pour BRAHIC, CHASSAGNES et NAVES.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce pour la mise à l'enquête publique du classement/déclassement des voies listées, étant précisé que les services de l'Etat fourniront le linéaire exact.

**Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Monsieur le Maire de Les Vans**

**Jean-Paul MANIFACIER**

